



Bulletin Officiel

N°7107 Mercredi 08 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

AMEN INVEST : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL	3
TUNISIE VALEURS : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL	3
UNION FINANCIERE : NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE CONTRÔLE	4
UIB FINANCE : NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE CONTRÔLE	4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-	5
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	6
SICAV BH CAPITALISATION	7
SICAV BH OBLIGATAIRE	8

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-	9
---	---

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV	12
SANADETT SICAV	13
AMEN PREMIERE SICAV	14
AMEN TRESOR SICAV	15

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV	16
SANADETT SICAV	18

SICAV TRESOR	21
AMEN TRESOR SICAV	24
SICAV AMEN	28
AMEN ALLIANCE SICAV	30
AMEN PREMIERE SICAV	32
<u>LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	
ARABIA SICAV	34
SANADETT SICAV	35
AMEN ALLIANCE SICAV	36
AMEN PREMIERE SICAV	37
AMEN TRESOR SICAV	39
SICAV AMEN	41
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
ENDA TAMWEEL 2024-1	43
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	49

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BANQUE ZITOUNA

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2023

- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER- (INDIVIDUELS)
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER- (CONSOLIDES)
- TUNINVEST SICAR
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 7 ماي 2024 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد نصير التريكي مديرا عاما لشركة الوساطة بالبورصة " الأمان للاستثمار".

2024 – AC – 009

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 7 ماي 2024 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد عبد الحلّيم المستيري مديرا عاما لشركة الوساطة بالبورصة " التونسية للأوراق المالية".

2024 – AC – 010

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 7 ماي 2024 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد رفيق رحايبي مسؤولاً عن الرّقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة " الاتحاد المالي".

2024 – AC – 011

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 7 ماي 2024 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد جهمان الحمّامي مسؤولاً عن الرّقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة " UIB Finance".

2024 – AC – 012

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques -SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour **le Jeudi 23 Mai 2024 à 09H00** au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- 3- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- 4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- 6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;
- 7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe « SIAME », relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- 8- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2023 ;
- 9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2023;
- 11- Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
- 12- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006
Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Investissement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui se tiendra **le Lundi 27 Mai 2024 à 11H**, au Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A – aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2023 ;
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ;
3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation des Résultats de l'exercice 2023 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Questions diverses.

2024 – AS – 0566

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi **15 mai 2024 à 10h00** au siège social de BH BANK sis au 18, Avenue Mohamed V-1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2023 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Ratification de la cooptation d'un administrateur
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Pouvoirs pour formalités.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi **15 mai 2024 à 11h00** au siège social de BH BANK sis au 18, Avenue Mohamed V-1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2023 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Pouvoirs pour formalités.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2024 – AS – 0568

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Projet de résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 Mai 2024 :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2023 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution : Affectation du Résultat

Le poste résultats reportés, présente un solde de 5 924 562,217 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 2 018 708,647 Dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	2 018 708,647
Résultats reportés	5 924 562,217
Total	7 943 270,864
Réserve spéciale de réinvestissement (Réduction du capital de la société SITEL)	313 175,860
Réserve spéciale de réinvestissement (Souscription au capital de la société I@T)	-133 000,000
Fond Social	-50 000,000
Solde Disponible	8 073 446,724
Dividendes à distribuer (0,100 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).	1 544 400,000
Report à nouveau	6 529 046,724

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action, soit un montant total de 1 544 400 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source au taux en vigueur.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME relatif à l'exercice clos le 31/12/2023, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2023 (Bilan, Etat de Résultat, Etat de Flux de Trésorerie et Notes aux Etats Financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution : Jetons de Présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire brut de Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars (8 750 Dinars) bruts, par administrateur au titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution : Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membres du conseil d'administration	Expiration du mandat
Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2026
Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2026
Ines BEN AYED	AGO/ Ex 2026
Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2026
Sté COTUNAL	AGO/ Ex 2026
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2026
Sté INTERMETAL	AGO/ Ex 2026
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2026
Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2026
Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2026
Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	AGO/ Ex 2026

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

ARABIA SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 26 avril 2024, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **0,944 dinar par action**.

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 16 mai 2024** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2024 – AS – 0570

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 26 avril 2024, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **4,642 dinars par action.**

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 16 mai 2024** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2024 – AS – 0571

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993

Siège social : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Avril 2024, **AMEN PREMIERE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 un dividende de **5,447 dinars** par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'Amen Bank à partir du Mercredi 22 Mai 2024.

2024 – AS – 0572

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège social : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Avril 2024, AMEN TRESOR SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 **un dividende de 6,567 dinars par action.**

Ce dividende est payable aux guichets de l'Amen Bank à partir **du Mercredi 15 Mai 2024.**

2024 - AS - 0573

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994

Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-

Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2023 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2023 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2023	:	86.298,005
Report à nouveau 2022	:	10,846
		<hr/>
	TOTAL	86.308,851
Dividendes de l'exercice 2023	:	86.249,504
Report à nouveau 2023	:	59,347

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2023 à **0,944 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **16 mai 2024**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Mehdi DHIFALLAH en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Férid BEN BRAHIM pour le reste de son mandat.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

- Monsieur Mehdi DHIFALLAH – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Youssef KORTOBI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Mehdi ZERZERI – Administrateur- 1 poste
- SEFINA SICAF – Administrateur – 1 poste
- ARAB TUNISIAN BANK – Administrateur- 2 postes

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1 500 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2023 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2023 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2023	:	2.653.754 ,394
Report à nouveau 2022	:	55,727
	TOTAL	2.653.810,121
Dividendes de l'exercice 2023	:	2.653.288,286
Report à nouveau 2023	:	521,835

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2023 à **4,642 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **16 mai 2024**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Mehdi DHIFALLAH en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Férid BEN BRAHIM pour le reste de son mandat.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

- Monsieur Mehdi DHIFALLAH – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Youssef KORTOBI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur Mehdi ZERZERI – Administrateur- 1 poste
- Monsieur ADLY BELLAGHA – Administrateur – 1 poste
- ARAB TUNISIAN BANK – Administrateur- 2 postes

Elle décide aussi de nommer ARAB TUNISIAN INVEST SICAF (ATI- SICAF) en tant qu'administrateur.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat du Commissaire aux comptes Mahmoud ZAHAF venant à expiration.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination du cabinet « DATN -Deloitte » représenté par M. Tarek Sahli et ce au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2024 - AS - 0575

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2024 (*)

(*) Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF n° 7094 du 18 avril 2024.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2023.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2023.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2023, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2023	11 121 677
Régularisation du résultat d'exploitation	-185 552
Report à nouveau - Exercice 2022	304
Sommes distribuables - Exercice 2023	10 936 429
Dividendes	10 935 180
Report à nouveau - Exercice 2023	1 249

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2023 à 7,041 dinars par action et d'affecter le reliquat, soit 1 249 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS, à compter du 22 avril 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023, à 6 000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Elyes WALHA, Monsieur Walid SAIBI, Monsieur Hatem SAIGHI et Monsieur Zied ABDALLAH, en tant qu'Administrateurs de la société, pour

une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Elyes WALHA ;
- Monsieur Walid SAIBI ;
- Monsieur Hatem SAIGHI ;
- Monsieur Zied ABDALLAH.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

2024 – AS – 0576

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à capital variable
Agrément du CMF N°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social: Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**Les résolutions adoptées de
L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2023
Du lundi 29 avril 2024 à 12 heures.**

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 4 388 323,905 Dinars, conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 6,567 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 15 Mai 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Mr Adel GRAR arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Hedia JALLOULI en tant qu'Administratrice pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Mr Karim BLANCO arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Amel Melliti en tant qu'Administratrice pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'un administrateur d'Amen Bank (1 poste) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de d'AMEN BANK en tant qu'Administrateur représenté par Monsieur Aymen Ben Hlima pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de trois administrateurs d'AMEN INVEST (trois postes) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Amen Invest en tant qu'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026 comme suit : renouveler le mandat de Mr TAREK Ajroud et nommer Mr Nacir Triki et Mme Feten Jouili.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Sami HARIGA en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Karim MAAREF qui a présenté sa démission de son poste et ce, pour la période restant à courir de son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- AMEN BANK 1poste:Mr Aymen Ben Hlima	2026
- AMEN INVEST 3postes: Mr NACIR TRIKI, Mme FATEN Jouili et MR Tarek AJROUD	2026
- Monsieur Taoufik CHERIF	2025
- AMEN BANK 1poste : Monsieur M. Sami HARIGA	2024
- Monsieur M. Sami HARIGA	2024
- Madame Hédia Jallouli	2026
- Madame Amel Melliti	2026

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 à 600 dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2024 - AS - 0577

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V- IMMEUBLE AMEN BANK- 1002 TUNIS

Les résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2023
du Lundi 29 Avril 2024 à 11Heures.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2023 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 à 600 DT par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2024 - AS - 0578

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN ALLIANCE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Les résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2023
du Lundi 29 Avril 2024 à 9Heures.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2023 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 à 600 DT par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2024 - AS - 0579

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V -1002 TUNIS

Les résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2023
du Lundi 29 Avril 2024 à 10Heures.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 2 276 920,244 Dinars, conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 5,447 Dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 22 Mai 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 à 600DT par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2024 – AS – 0580

AVIS DE SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mehdi DHIFALLAH (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Sanadett Sicav.
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Sanadett Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Sanadett Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Sanadett Sicav
ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges) -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Sanadett Sicav
SEFINA SICAF	Société d'investissement (Groupe SETCAR)	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Gabès Marine Tankers -EXXOIL - Sud Bitume -Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN-

AVIS DE SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996

Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-

Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mehdi DHIFALLAH (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du Conseil d'administration de Arabia Sicav.
M. Youssef KORTOBI	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de Arabia Sicav
M. Mehdi ZERZERI	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arabia Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants
M. Hamza KNANI	Consultant auprès de l'Arab Financial Consultants	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Arabia Sicav
ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges) -	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - Arabia Sicav
M. Adly BELLAGHA	Avocat	-Président du Conseil d'administration de la Société SAIDA -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants

AVIS DE SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AMEN ALLIANCE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGUA Président Directeur Général	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS Représentant permanent d'AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN PREMIERE Représentant permanent de SICAR AMEN aux Conseils d'Administration - ETI ENAMLED TECHNOLOGIY INDUSTRY
AMEN BANK (4postes)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - AMEN INVEST - COMAR COTE D'IVOIRE - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAR AMEN - TUNISIE LEASING & FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILES - AMEN TRESOR SICAV
AMEN INVEST (1poste)	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing - AIB - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN PREMIERE SICAV
AMEN CAPITAL	Société de Gestion	Membre du Conseil d'Administration de la société UNISAC
Société de Participation, de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING »	Société Holding	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - AMEN PROJECT

AVIS DE SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AMEN PREMIERE SICAV
 SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V -1002 TUNIS

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Hédia JELLOULI Présidente Directrice Générale de la SICAV	Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK	- Représentante permanente d'AMEN BANK au Conseil d'Administration d'AMEN ALLIANCE SICAV et SICAV AMEN.
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing, - Association des intermédiaires en bourse - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - SICAV AMEN - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES
Mme Latifa Dahmen Représentante Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur central de l'audit AMEN BANK	Représentant permanent d' AMEN BANK au Conseil d'Administration D'ADVANS et DAR ZARROUK

TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN et AMEN FIRST PAY
M. Youssef BEN GHORBEL Représentant Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	Représentant permanent d' AMEN BANK au Conseil d'Administration d'AMEN ALLIANCE SICAV ,SICAV AMEN,SNB et SOTUGAG.
M. Sami HARIGA Représentant Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur Central banque de marché AMEN BANK	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS <p>Représentant permanent d'AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - SICAV AMEN <p>Représentant permanent de SICAR AMEN aux Conseils d'Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> -ETI ENAMLED TECHNOLOGIY INDUSTRY
M. Mohamed MATHLOUTHI	Néant	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PARENIN - AMEN INVEST

AVIS DE SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 05-2005 DU 16/02/2005
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mr KARIM MAAREF Président Directeur Général de la sicav	Directeur Général AMEN INVEST	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB association des intermédiaires en bourse
AMEN INVEST (3POSTES)	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB association des intermédiaires en bourse - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - SICAV AMEN
AMEN BANK (2POSTES)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : AMEN CAPITAL AMEN INVEST AMEN PREMIERE SICAV AMEN ALLIANCE SICAV SICAV AMEN COMAR ASSURANCE ASSURANCE HAYETT SICAR AMEN TUNISIE LEASING ET FACTORING
M.Karim Blanco	Administrateur indépendant	Néant

M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - SICAV AMEN
M.ADEL GRAR	Administrateur indépendant	Président du Conseil du NEWREST Tunisie Administrateur à SAH LILAS Administrateur à STB SICAR Président du Conseil du Alpha International Tunisie Président du Conseil de ALPHA GROUP Président du Conseil du HAVAS Tunisie

2024 - AS - 0585

AVIS DE SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV AMEN**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992

SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V- IMMEUBLE AMEN BANK- 1002 TUNIS

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGA Président Directeur Générale et représentant Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS Représentant permanent d'AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes: - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - AMEN PREMIERE Représentant permanent de SICAR AMEN aux Conseils d'Administration - ETI ENAMLED TECHNOLOGY INDUSTRY
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing - AIB association des intermédiaires en bourse - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN PREMIERE SICAV - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES

M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV
TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV et AMEN FIRST PAY.
Mme Hédia JELLOULI Représentante Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	-Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK	Représentante permanente d'AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV et AMEN PREMIERE SICAV .
M. Youssef BEN GHORBEL Représentant Amen Bank au conseil d'administration de la SICAV	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	Représentant permanent d'AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV et AMEN PREMIERE SICAV,SNB et SOTUGAG

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«ENDA Tamweel 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,015	119,034
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,860	165,891
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,892	136,915
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,970	148,997
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,088	142,112
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,996	146,025
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	135,917	135,938
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,041	55,061
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,381	40,389
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,364	137,390
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,336	120,360
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,095	120,117
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,236	21,240
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,524	146,555
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,836	141,856
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,554	13,555
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,084	204,123
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,355	13,356
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,388	115,409
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,824	119,848
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,671	16,674
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,424	105,448
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,198	100,216
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,240	2,243
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,580	72,586
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,676	149,512
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,129	110,229
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,836	126,880
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,492	159,652
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	599,644	600,080
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,737	140,503
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,117	200,097
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,675	106,350
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,318	147,177
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	179,534	179,471
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	164,270	164,112
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,393	25,328
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,426	105,611
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,111	1,112
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,120	1,121
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 570,697	2 571,753
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	236,099	237,989
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,271	3,269
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,917	2,918
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,185	47,802
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,464	1,465
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,257
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,256
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,332	16,303
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,686	11,676
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,197	16,129
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 206,340	5 214,892
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,250	96,559
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,265	1,277

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,767	114,786
57 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,704	103,737
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,557	111,600
59 ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,889	108,907
60 TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,415	110,435
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,848	113,864
62 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,733	110,753
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,210	101,228
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,427	111,446
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,520	112,541
66 MAXULA PLACEMENTS SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,861	109,880
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,549	103,569
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,748	108,769
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,951	109,968
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,251	108,269
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,495	104,506
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,593	106,609
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,715	101,733
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,807	116,818
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,281	110,302
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,115	114,134
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,079	103,104
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 039,085	1 039,248
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 220,071	10 222,476
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,199	100,216
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,869	114,044
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,363	102,497
SICAV MIXTES							
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,857	58,772
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	116,210	116,270
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,315	18,320
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	325,956	326,507
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 304,264	2 311,276
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,089	70,205
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,285	56,342
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,638	107,647
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,719	10,743
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,403	17,393
93 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	18,044	18,106
94 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,790	15,842
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,656	105,858
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	86,891	86,934
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,144	91,221
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,965	108,030
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,705	101,422
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,324	11,339
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,757	97,680
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,948	74,806
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,325	93,204
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,470	126,689
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,545	155,310
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,145	161,519
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,150	202,726
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,926	191,398
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,432	188,271
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,121	26,120
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 707,714	10 653,106
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,314	143,860
113 FCP AMEN SÉLECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,840	100,296
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 874,962	4 863,886
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,625	10,618
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,043	177,544
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 128,966	11 140,679
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 805,498	10 877,548
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 365,328	10 340,976
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 518,636	10 479,991
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 385,356	10 347,651
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,211	10,252
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,031	127,452
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
124 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 053,905	1 055,676
OPCVM en liquidation anticipée							
* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP							
** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023							
*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF							

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitul, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefeuilles et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire le 25 avril 2024, la Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La Liste des membres du Conseil d'administration
- Les résolutions adoptées,

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **81 084 684, 317 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **28 047 257,407 DT** soit au total un résultat distribuable de **109 131 941,724 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **5 456 597,086 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **65 000 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **38 675 344, 638 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	5 456 597,086
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	65 000 000 ,000
Aux résultats reportés	38 675 344, 638

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 212 500 DT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, est déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Nomination des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de renouveler les mandats de Mr Victor Nazeem Ridha AGHA, Mr Adel ALAYA et Mme Nabila BEN YEDDER administrateurs de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide, en outre, de :

- Renouveler le mandat de Mr. Jilani BEN LAGHA, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026 .
Mr. Jilani BEN LAGHA présidera le comité d'audit.
- Désigner Mr. Abdelkader BOUDRIGA, en qualité d'administrateur indépendant de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.
Mr. Abdelkader BOUDRIGA présidera le comité des Risques.

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun d'eux individuellement, acceptation de ses fonctions d'administrateur de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- Le Bilan après affectation du résultat comptable,

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	611 374	671 809
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	40 160	59 274
Créances sur la clientèle	5-1-3	5 023 497	4 631 683
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-4	234 159	177 568
Valeurs immobilisées	5-1-5	113 442	109 902
Autres actifs	5-1-6	415 899	314 454
TOTAL ACTIF		6 438 531	5 964 690
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	73 924	69 070
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	5 504 368	5 087 220
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	-	-
Autres passifs	5-2-5	221 601	250 846
TOTAL PASSIF		5 799 893	5 407 136
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		304 963	234 507
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		30 000	30 000
Résultats reportés		38 675	28 047
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-3	638 638	557 554
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 438 531	5 964 690

- La Liste des membres du Conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC. - Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - DG MAJDA TUNISIA - Gérant MAJDA international Trading - PCA Zitouna Paiement - PCA Zitouna Finances - PCA Zitouna Capital - PCA MSS - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Tamkeen - Administrateur Marina Gammarth - Administrateur La Cigale Tabarka - Administrateur La Cigale Gammarth - Administrateur Golf Tabarka - Administrateur IHMC
M. Mounir FAKHET	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Zitouna Tamkeen - Administrateur Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Finances - Administrateur MSS - Administrateur Zitouna Capital - Administrateur Zitouna Takaful
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- aucun
Mme. Samira GHRIBI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.	- aucun
Mr Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société Valoris consulting - Administrateur indépendant Zitouna Paiement - Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen - Administrateur Zitouna Takaful
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen

Nom, Prénom	Qualité	Mandat	Mandats dans d'autres établissement
M. Nabil EL MADANI	Directeur Général		<ul style="list-style-type: none">- PCA Zitouna Tamkeen- Administrateur Zitouna Takaful- Administrateur Zitouna Paiement- Administrateur MSS

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 474 680	1 390 457
Moins Amortissements		(1 221 162)	(1 180 676)
	V.1	253 518	209 781
Immobilisations corporelles		143 032 297	129 611 838
Moins Amortissements		(85 591 955)	(78 718 254)
	V.2	57 440 342	50 893 584
Immobilisations financières		4 772 802	4 772 802
Moins provisions		(1 007 426)	(1 007 426)
	V.3	3 765 376	3 765 376
Total des actifs immobilisés		61 459 236	54 868 741
Total des actifs non courants		61 459 236	54 868 741
Actifs courants			
Stocks		34 636 768	45 666 646
Moins provisions		(1 283 738)	(782 070)
	V.4	33 353 030	44 884 576
Clients et comptes rattachés		32 034 785	37 878 760
Moins provisions		(10 058 343)	(10 058 343)
	V.5	21 976 442	27 820 417
Autres actifs courants	V.6	3 959 869	726 984
Placements et autres actifs financiers	V.7	13 021	23 837
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	559 580	1 084 406
Total des actifs courants		59 861 942	74 540 220
Total des actifs		121 321 178	129 408 961

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 720 659	30 720 659
Réserves légales		3 072 066	3 045 642
Résultats reportés		26 308 147	13 600 912
Prime d'émission		11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres		245 226	326 968
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 499 689	58 847 772
Résultat de l'exercice		2 690 928	25 980 182
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	74 190 617	84 827 954
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	V.10	8 587 248	10 809 476
Provision pour risques et charges	V.11	360 718	208 973
Total des passifs non courants		8 947 966	11 018 449
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.12	6 593 527	14 150 752
Autres passifs courants	V.13	3 514 232	3 951 779
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.14	28 074 836	15 460 027
Total des passifs courants		38 182 595	33 562 558
Total des passifs		47 130 561	44 581 007
Total des capitaux propres et des passifs		121 321 178	129 408 961

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Revenus		98 900 923	159 271 742
Autres produits d'exploitation		195 933	171 043
Total des produits d'exploitation	VI.1	99 096 856	159 442 785
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		(6 647 200)	6 111 506
Achats de matières premières consommés	VI.2	(34 276 465)	(69 769 064)
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	(27 740 637)	(33 698 053)
Charge de personnel	VI.4	(9 869 082)	(8 605 829)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	(7 569 877)	(12 055 167)
Autres charges d'exploitation	VI.6	(6 561 926)	(7 794 261)
Total des charges d'exploitation		(92 665 187)	(125 810 868)
Résultat d'exploitation		6 431 669	33 631 917
Charges financières nettes	VI.7	(3 582 095)	(3 946 091)
Produits des placements	VI.8	33 209	360 622
Autres gains ordinaires	VI.9	536 248	296 259
Autres Pertes Ordinaires	VI.10	(132 674)	(131 319)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 286 357	30 211 388
Impôt sur les bénéfices		(595 429)	(4 231 206)
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 690 928	25 980 182
Résultat net de l'exercice		2 690 928	25 980 182

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		2 690 928	25 980 182
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		7 569 877	12 055 167
(-) Subvention d'investissement portée en résultat		(81 742)	(81 742)
- Variation des :			
* Stocks		11 029 878	(14 991 478)
* Créances		5 843 975	2 036 725
* Autres actifs et prêts au personnel		(3 222 069)	1 838 683
* Fournisseurs et autres dettes		(7 557 225)	(4 923 471)
* Autres passifs		(453 742)	464 113
* Plus-value sur cession d'immobilisations		-	(190 160)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	15 819 880	22 188 019
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(13 504 682)	(18 367 039)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles			215 000
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	(34 025)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	(13 504 682)	(18 210 904)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements augmentation de capital		-	264 243
Encaissements primes d'émission		-	535 759
Encaissements provenant des emprunts		59 716 000	42 650 000
Remboursement d'emprunts		(47 794 834)	(35 445 813)
Distributions de dividendes		(13 246 523)	(13 246 523)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	VII.3	(1 325 357)	(5 242 333)
Variation de trésorerie	VII.4	989 841	(1 265 218)
Trésorerie au début de l'exercice		(622 818)	642 400
Trésorerie à la clôture de l'exercice		367 023	(622 818)

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.720.659 dinars divisé en 28 184 091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et canelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 99 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2023.

II. Faits significatifs de la période

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 14 juin 2023 a décidé de distribuer des dividendes relatifs à l'exercice 2022 pour un montant de 13.246.523 DT avec une date de mise en paiement fixée au 13 septembre 2023. Une autre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 octobre 2023 a décidé de reporter la date de mise en paiement au 2 janvier 2024. Cette distribution a eu lieu le 2 janvier 2024.

III. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
 - la pertinence ;
 - la fiabilité ; et
 - la comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
 - L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NC01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;

- Convention de permanence des méthodes.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients & comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans ;

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 1.474.680 DT contre 1.390.457DT au 31 décembre 2022. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 068 861	1 068 861
Immobilisations incorporelles en cours	229 525	145 302
Valeur brute	1 474 680	1 390 457
Moins Amortissements	(1 221 162)	(1 180 676)
Total net	253 518	209 781

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 143.032.297DT contre 129.611.838 DT au 31 décembre 2022. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	4 721 692	3 727 636
Matériel et outillage industriel	106 772 864	91 529 831
Matériel de transport	3 211 948	3 211 948
Matériel informatique	861 572	801 943
MMB	252 049	248 840
Immobilisations corporelles en cours	15 092 517	15 078 054
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 212 247	6 106 178
Valeur brute	143 032 297	129 611 838
Moins Amortissements	(85 591 955)	(78 718 254)
Total net	57 440 342	50 893 584

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Reclassements 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort. Ant. 2022	Dotation 2023	Amort. Cumulés au 31/12/2023	VCN 31/12/2023
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	176 294	(176 294)	-	(176 294)	-
Logiciels	1 068 861	-	-	1 068 861	(1 004 382)	(40 486)	(1 044 868)	23 993
Immobilisations Incorporelles en cours	145 302	84 223	-	229 525	-	-	-	229 525
Total des Immobilisations Incorporelles	1 390 457	84 223	-	1 474 680	(1 180 676)	(40 486)	(1 221 162)	253 518
Terrains	180 124	-	-	180 124	-	-	-	180 124
Construction	2 683 729	-	-	2 683 729	(2 174 548)	(35 960)	(2 210 508)	473 221
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	2 672 298	(779 472)	(100 139)	(879 611)	1 792 687
Construction PM2	606 560	-	-	606 560	(606 560)	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	808 977	(808 977)	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	508 512	(508 512)	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	836 892	(836 892)	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	610 316	(431 577)	(70 160)	(501 737)	108 579
Matériel & outillage	91 529 831	-	15 243 033	106 772 864	(66 360 197)	(5 804 877)	(72 165 074)	34 607 790
Agencement, aménagement, installation	3 727 636	-	994 056	4 721 692	(2 687 559)	(460 756)	(3 148 315)	1 573 377
Matériel roulant	3 211 948	-	-	3 211 948	(2 818 929)	(280 837)	(3 099 766)	112 182
MMB & Matériel Informatique	1 050 783	-	62 838	1 113 621	(705 031)	(120 973)	(826 003)	287 618
Immobilisations corporelles en cours	15 078 054	16 314 390	(16 299 927)	15 092 517	-	-	-	15 092 517
Avance et acomptes versés sur immobilisations	6 106 178	(2 893 931)	-	3 212 247	-	-	-	3 212 247
Total des Immobilisations corporelles	129 611 838	13 420 459	-	143 032 297	(78 718 254)	(6 873 702)	(85 591 955)	57 440 342
Total	131 002 295	13 504 682	-	144 506 977	(79 898 930)	(6 914 188)	(86 813 119)	57 693 860

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Participations	3 164 635	3 164 635
Dépôts et cautionnements	1 608 167	1 608 167
Total	4 772 802	4 772 802
Moins Provisions	(1 007 426)	(1 007 426)
Total net	3 765 376	3 765 376

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2022	Valeur brute 31/12/2023	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 31/12/2023
			31/12/2022	Dotations	31/12/2023	
Nature des titres						
Titres de participation :						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
SOTIPAPIER PROPCO	2 450	2 450				2 450
Autres participations						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	3 164 635	3 164 635	1 007 426	-	1 007 426	2 157 209

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Dépôts et cautionnements	31/12/2023	31/12/2022
Avance cautionnements STEG	1 608 167	1 608 167
Total Brut	1 608 167	1 608 167

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2023 à 34.636.768 DT contre 45.666.646 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières	10 916 408	13 636 106
Consommables et pièces de rechange	17 483 363	19 144 091
Produits finis	6 230 794	12 877 994
Consommables et pièces de rechange en transit	6 203	8 455
Total	34 636 768	45 666 646
Provision	(1 283 738)	(782 070)
Total net	33 353 030	44 884 576

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 32.034.785 DT contre 37.878.760 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Clients	7 971 377	8 064 188
Clients Ventes d'énergie (STEG)	811 779	921 051
Clients douteux	10 058 343	10 058 343
Effets à recevoir	10 725 702	16 155 828
Chèques en portefeuille	2 467 584	2 679 350
Total	32 034 785	37 878 760
Provision pour dépréciation des comptes clients	(10 058 343)	(10 058 343)
Total net	21 976 442	27 820 417

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 3.959.869 DT contre 726.984 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux débiteurs	43 529	49 556
Personnel-avances et acomptes	48 402	50 621
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 257 062	5 375
Etat, impôts et taxes (crédit TVA) Actif	31 954	104 296
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	10 732	13 643
Débiteurs divers	4 267	210 742
Charges constatées d'avance	563 923	292 751
Total	3 959 869	726 984

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2023 à 13.021 DT contre 23.837 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel	13 021	23 837
Total	13 021	23 837

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 559.580 DT contre à 1.084.406 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Banques	540 456	784 279
Chèques remis à l'encaissement	9 124	290 127
Caisse	10 000	10 000
Total	559 580	1 084 406

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,19%	-	-
S&S Ellis Holding	11 652 893	37,93%	-	-
Recall Holding	-	-	10 390 050	33,82%
Value Consulting	-	-	8 755 121	28,50%
Han TN	-	-	1 470 138	4,79%
Swicorp Conseil & Invest.	-	-	1 446 322	4,71%
Ekuity Capital (ex CTKD)	-	-	1 308 000	4,26%
Société SUNSALEY	-	-	1 142 115	3,72%
Management	-	-	264 243	0,86%
Divers public	3 647 575	11,87%	5 944 670	19,34%
Total	30 720 659	100%	30 720 659	100%

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à 74.190.617 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	30 720 659	3 045 642	13 600 912	11 153 591	326 968	25 980 182	84 827 954
Résultats reportés	-	-	25 980 182	-	-	(25 980 182)	-
Réserve Légales	-	26 424	(26 424)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(13 246 523)	-	-	-	(13 246 523)
Subvention FODEC inscrite aux comptes de résultat	-	-	-	-	(81 742)	-	(81 742)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	2 690 928	2 690 928
Capitaux propres au 31/12/2023	30 720 659	3 072 066	26 308 147	11 153 591	245 226	2 690 928	74 190 617

La baisse des capitaux propres de 10.637.337 DT entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 provient essentiellement de :

- 1- La distribution de dividendes pour 13.246.523 DT lors de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2022 conformément à la cinquième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2023, à savoir :

Résultat net au 31/12/2022	25.980.181,769
Résultats reportés	13.600.912,411
Reliquat 1	39.581.094,180
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	26.424,325
Bénéfices distribuables	39.554.669,855
Dividendes 2022 (28.184.091 actions X 0,470 DT) (*)	13.246.522,770
Résultats reportés au 31/12/2023	26.308.147,085

(*) La mise en paiement des dividendes a été effectuée le 2 janvier 2024.

- 2- La constatation d'un résultat bénéficiaire de l'exercice pour 2.690.928 DT.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 0,095DT contre 0,921 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	2 690 928	25 980 182
Nombre moyen pondéré d'actions	28 184 091	28 184 091
Résultat par action	0,095	0,9218

Le capital de la société est constitué de 28.184.091 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en TND
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893
Divers publics	3 346 399	3 647 575
Total	28 184 091	30 720 659

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à CT au 31/12/22	Échéances à LT au 31/12/22	Rembours -ements 2023	Échéances à - d'1 an au 31/12/23	Échéances à LT au 31/12/23	Durée	Taux
UBCI 1.850.000 DT	-	-	132 143	264 286	1 453 571	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 848 214	321 429	321 429	1 526 786	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	1 034 286	1 034 286	1 034 286	1 034 286	-	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 714	1 642 857	285 714	285 714	1 357 143	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	800 210	2 241 128	800 210	853 319	1 387 809	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	1 499 997	285 716	285 716	1 214 281	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	362 000	543 000	362 000	362 000	181 000	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 336	1 999 994	533 336	533 336	1 466 658	7 ans	TMM+1,25%
Total	3 622 691	10 809 476	3 754 834	3 940 086	8 587 248		

11. Provisions pour risques et charges

La « provision pour risques et charges » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 360.718 DT au 31 décembre 2023 contre 208.973 DT au 31 décembre 202.

12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 6.593.527DT contre 14.150.752 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux	2 626 638	2 552 735
Fournisseurs étrangers	1 648 574	3 164 046
Fournisseurs, effets à payer	1 685 190	2 166 633
Fournisseurs, factures non parvenues	633 125	6 267 338
Total	6 593 527	14 150 752

13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 3.514.232DT contre 3.951.779 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations dues au personnel	9 425	8 490
CSS à payer	135 442	983 615
Receveur des finances	925 535	1 315 399
Charges à payer pour congés à payer	661 419	659 142
Charges à payer	767 846	273 417
CNSS	773 958	651 067
Créditeurs divers	240 607	-
Etat, impôts et taxes	-	60 649
Total	3 514 232	3 951 779

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 28.074.836 DT contre 15.460.027 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Chèques en circulation	110 775	502 365
Virement émis en cours	22 650	13 518
Banques	59 132	46 946
Effet escompté non échus	-	1 144 394
Total concours bancaires	192 557	1 707 223
Financement de stock	7 000 000	5 100 000
Financement en Dinars	16 926 000	5 000 000
Échéance CMT à - d'1 an	3 940 086	3 622 691
Intérêts courus	16 193	30 113
Total autres passifs financiers	27 882 279	13 752 803
Total	28 074 836	15 460 027

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	Nouveaux emprunts	Remboursement 2023	31/12/2023
BT	1 750 000	8 900 000	8 850 000	1 800 000
BIAT	1 750 000	7 700 000	7 350 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	600 000	8 400 000	6 900 000	2 100 000
Total	5 100 000	29 000 000	27 100 000	7 000 000

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2023 à 98.900.923DT contre 159.271.742 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Ventes papier Kraft	57 839 552	92 380 038
Ventes papier pour ondulé	44 953 558	73 288 634
Ventes Energie	2 504 919	2 516 983
Autres revenus	185 409	269 798
Ristournes	(6 582 515)	(9 183 711)
Total	98 900 923	159 271 742

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 195.933 DT contre 171.043 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Loyers	92 406	76 577
Subvention d'investissement	81 742	81 742
Subvention d'exploitation	21 785	12 724
Total	195 933	171 043

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières fibreuses consommées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 34.276.465 DT contre 69.769.064 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Achats pâte à papier	21 927 877	52 861 600
Achats vieux papier	9 628 889	20 863 485
Variation des stocks des matières fibreuses	2 719 699	(3 956 021)
Total	34 276 465	69 769 064

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 27.740.637 DT contre 33.698.053 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Consommation Gaz	11 770 637	14 853 532
Achats électricité	1 026 663	1 529 738
Achats eau	119 580	97 150
Achats pièces de rechange (PDR)	4 674 135	4 072 239
Achats Matières consommables	8 341 803	21 138 305
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	144 841	225 897
Variation des stocks	1 662 978	(8 218 808)
Total	27 740 637	33 698 053

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 9.869.082 DT contre 8.605.829 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Salaire brut	6 337 170	6 503 271
Congés payés	54 498	183 317
Indemnités de stage	-	20 060
Transfert de charges	(33 630)	(33 630)
Charges sociales légales	1 090 672	1 078 483
Autres Charges de personnel	874 530	381 673
Accidents de travail	116 798	120 412
Rémunération Direction Générale	1 429 044	352 243
Total	9 869 082	8 605 829

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7.569.877 DT contre 12.055.167 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements	6 914 188	6 450 416
Provisions pour départ à la retraite	151 745	-
Dotations pour dépréciation des créances clients	-	5 073 788
Provisions pour dépréciation des stocks	501 668	399 135
Provision pour congés payés à payer	2 276	131 828
Provision pour dépréciation des titres de participation	-	-
Total	7 569 877	12 055 167

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6.561.926 DT contre 7.794.261 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Locations	375 971	275 214
Entretiens et réparations	2 891 525	2 788 478
Assurances	409 567	327 587
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 324 903	1 651 721
Publicité, publications, relations publiques	79 590	88 582
Transport	315 762	402 568
Déplacements, missions et réceptions	302 557	248 468
Frais postaux et de Télécom	37 162	33 902
Services bancaires et assimilés	112 634	277 183
Subventions et dons	2 150	2 990
Jetons de présence	150 000	120 000
Impôts et taxes	424 663	588 046
Contribution de Solidarité Sociale (CSS)	135 442	989 522
Total	6 561 926	7 794 261

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3.582.095DT contre 3.946.091 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts/Comptes courants	13 221	12 599
Intérêts/Effets escomptés	986 951	2 118 645
Intérêts/Financement de stock	554 621	415 402
Intérêts/Financement en dinars	634 580	225 550
Intérêts/Crédits à moyen terme	1 304 843	1 012 280
Total	3 494 216	3 784 476
Pertes de change	171 534	321 513
Gains de change	(83 655)	(159 898)
Total net	3 582 095	3 946 091

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à 33.209DT contre 360.622 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Produits des participations	-	334 688
Intérêts créditeurs des comptes courants	10 028	12 555
Rémunérations des autres créances	23 181	13 379
Total	33 209	360 622

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 536.248 DT contre 296.259 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Remboursement assurances	511 749	17 738
Produits nets sur cession d'immobilisations	-	190 160
Autres gains ordinaires	24 499	88 361
Total	536 248	296 259

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 132.674 contre 131.319DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités fiscales, sociales et douanières	124 045	120 293
Autres pertes ordinaires	8 629	11 026
Total	132 674	131 319

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 221 162	1 180 676	40 486
Amortissements immob. Corporelles	85 669 091	78 795 390	6 873 701
Provisions sur Immo. Financières	1 007 426	1 007 426	-
Provisions sur stocks	1 283 738	782 070	501 668
Provisions clients et comptes rattachés	10 058 343	10 058 343	-
Provisions pour risques et charges	360 718	208 973	151 745
Provisions /congés payés à payer	661 419	659 142	2 277
Total	100 261 897	92 692 020	7 569 877

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Matières premières	10 916 408	13 636 106	(2 719 698)
Consommables et pièces de rechange	17 489 566	19 152 546	(1 662 980)
Produits finis	6 230 794	12 877 994	(6 647 200)
Total	34 636 768	45 666 646	(11 029 878)

• Variation des créances

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients	7 971 377	8 064 188	(92 811)
Clients ventes d'énergie	811 779	921 051	(109 272)
Clients douteux	10 058 343	10 058 343	-
Effets à recevoir	10 725 702	16 155 828	(5 430 126)
Chèques en portefeuille	2 467 584	2 679 350	(211 766)
Total	32 034 785	37 878 760	(5 843 975)

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	43 529	49 556	(6 027)
Personnel-avances et acomptes	48 402	50 621	(2 219)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 257 062	5 375	3 251 687
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	31 954	104 296	(72 342)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	10 732	13 643	(2 911)
Débiteurs divers	4 267	210 742	(206 475)
Charges constatées d'avance	563 923	292 751	271 172
Total des autres actifs courants	3 959 869	726 984	3 232 885
Autres actifs Financiers (prêts au personnel)	13 021	23 837	(10 816)
Total des autres actifs	3 972 890	750 821	3 222 069

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs locaux	2 626 638	2 552 735	73 903
Fournisseurs étrangers	1 648 574	3 164 046	(1 515 472)
Fournisseurs, effets à payer	1 685 190	2 166 633	(481 443)
Fournisseurs, factures non parvenues	633 125	6 267 338	(5 634 213)
Total	6 593 527	14 150 752	7 557 225

- **Autres passifs**

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Rémunérations dues au personnel	9 425	8 490	935
CSS à payer	135 442	983 615	(848 172)
Receveur des finances	925 535	1 315 399	(389 864)
Charges à payer	767 847	273 417	494 429
CNSS	773 958	651 067	122 891
Créditeurs divers	240 606	-	240 607
Etat, impôts et taxes	-	60 649	(60 648)
Total autres passifs courants	2 852 813	3 292 637	(439 823)
Intérêts courus	16 193	30 113	(13 919)
Total autres passifs financiers	16 193	30 113	(13 919)
Total autres passifs	2 869 006	3 322 748	(453 742)

31 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 16.314.390DT.

32 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 3.754.834 DT.
- Encaissement emprunt CMT de 1.850.000 DT de l'UBCI
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 29.000.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars :28.866.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 27.100.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 16.940.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 13.246.523 DT.

33 Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2023	Trésorerie à fin 2022	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	559 580	1 084 406	(524 825)
Concours bancaires	cf. note V.14	(192 557)	(1 707 224)	1 514 666
Total		(367 023)	(622 818)	(989 841)

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,97% du capital) a facturé un montant de 1.017.329 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 130.379 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 80.406 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'une rémunération annuelle brute de 33.630 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2023.
- La société SFTC (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,99% du capital) a facturé un montant de 709.326DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 138.747 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT(HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2023.
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde de compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 31 décembre 2023 à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2023 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (HTVA).
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.

- Le directeur général et le directeur général adjoint ont bénéficié au titre de l'exercice 2023 :
 - ✓ D'un salaire brut y compris les charges sociales légales de 1.882.346 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Revenu brut	Charges sociales	Accident de travail	Provision Prime/Objectif et complément de salaire	Revenu brut total
Philippe Lacoste	DG	420 168	14 432	-	-	434 599
Raphael Poullain	DGA	838 698	138 972	16 774	453 302	1 447 747
Total		1 258 866	153 404	16 774	453 302	1 882 346

- ✓ De la mise à disposition de deux voitures de fonction.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 150.000 DT.

X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	2 848 662	848 662	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	12 527 333	12 527 333	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	14 784 523	14 784 523	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	30 160 518	28 160 518		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	589 290	589 290	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	589 290	589 290				

Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XI. Soldes intermédiaires de gestion

Produits	31/12/2023	31/12/2022	Charges	31/12/2023	31/12/2022	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2023	31/12/2022
Production vendue	98 900 926	159 271 742	Déstockage de production	(6 647 200)	6 111 506	Production de l'exercice	92 253 726	165 383 248
Production stockée								
Total	98 900 926	159 271 742	Total	(6 647 200)	6 111 506			
Production de l'exercice	92 253 726	165 383 248	Coût d'achat Mat. Premières Achat d'approvisionnements consommés	34 276 465	69 769 064	Marge sur coûts matières	30 236 623	61 916 131
Total	92 253 726	165 383 248		Total	62 017 103			
Marge sur coûts matières	30 236 623	61 916 131	Autres charges	6 137 263	7 206 215	Valeur ajoutée brute	24 099 360	54 709 915
Total	30 236 623	61 916 131		Total	6 137 263			
Valeur ajoutée brute	24 099 360	54 709 915	Impôt, taxes et versements assimilés Charges de personnel	424 665	588 045	Excédent Brut d'exploitation	13 805 615	45 516 041
Total	24 099 360	54 709 915		Total	10 293 745			
Excédent Brut d'exploitation	13 805 615	45 516 041	Dotation aux amortissements et aux provisions Charges financières Autres Pertes Ordinaires Impôt sur le résultat ordinaire	7 569 878	12 055 167	Résultat des activités ordinaires après impôt	2 690 927	25 980 182
Autres produits Ordinaires	732 176	467 302		3 582 093	3 946 091			
Produits financiers	33 209	360 622		132 673	131 319			
Total	14 571 000	47 040 062		Total	11 880 073			
Résultat des activités ordinaires après impôt	2 690 927	25 980 182	Elément extraordinaire-contribution. Conjoncturelle	-	-	Résultat net de l'exercice	2 690 927	25 980 182
Total	2 690 927	25 980 182		Total	-			

Tunis, le 30/04/2024

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER S.A. », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 74.190.617 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.690.928 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiqués dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 34.636.768 DT provisionnée à hauteur de 1.283.738 DT. De par leur valeur importante à l'actif, de leur nature et du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinents ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2023 et au début de 2024 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir

des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Mohamed Lassaad BORJI

Tunisie Audit et Conseil

Wassim CHAKROUN

Tunis, le 30/04/2024

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues en 2023 et visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales :

- En 2023, votre société a contracté auprès de l'UBCI un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des équipements neufs s'élevant à 1.850.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans.

- Les opérations de financement de stock autorisées par le CA du 26 avril 2023 sont détaillées ci-après :

Libellé	31/12/2022	Nouveaux emprunts	Remboursement 2023	31/12/2023
BT	1 750 000	8 900 000	8 850 000	1 800 000
BIAT	1 750 000	7 700 000	7 350 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	600 000	8 400 000	6 900 000	2 100 000
Total	5 100 000	29 000 000	27 100 000	7 000 000

Il est à souligner que ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration sans faire l'objet au préalable d'un rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article 29 de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, la société a réalisé les opérations de financement en dinars détaillées ci-après qui n'ont pas été autorisées par votre conseil d'administration :

Libellé	31/12/2022	Nouveaux emprunts	Remboursement 2023	31/12/2023
BT	-	11 046 000	-	11 046 000
UBCI	5 000 000	3 520 000	5 000 000	3 520 000
BIAT	-	4 660 000	2 300 000	2 360 000
Total	5 000 000	19 226 000	7 300 000	16 926 000

2. Conventions et opérations réalisées en 2023 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 :

- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2ème semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce.
- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 24 mois de grâce.

- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la UBCI un crédit à moyen terme s'élevant à 2.250.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des équipements neufs s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,97% du capital) a facturé un montant de 1.017.329 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 130.379 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 80.406 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2023, d'une rémunération annuelle brute de 33.630 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2023.
- La société SFTC (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,99% du capital) a facturé un montant de 709.326DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 138.747 DT au 31 décembre 2023.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT(HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2023.
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA), totalement encaissé en 2023.
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde de compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 31 décembre 2023 à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2023 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (HTVA).

- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- Le directeur général et le directeur général adjoint ont bénéficié au titre de l'exercice 2023 :
 - ✓ D'un salaire brut y compris les charges sociales légales de 1.882.346 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Revenu brut	Charges sociales	Accident de travail	Prime à payer (*)	Revenu brut total
Philippe Lacoste	DG	420 168	14 432	-	-	434 600
Raphael Poullain	DGA	838 698	138 972	16 774	453 302	1 447 746
Total		1 258 866	153 404	16 774	453 302	1 882 346

(*) Le montant de la prime à payer n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration de la société.

- ✓ De la mise à disposition d'une voiture de fonction à chacun des deux directeurs.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 150.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014,
Tunisie

La société SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Actifs			
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition		442 952	442 952
Moins amortissements		<73 973>	<42 207>
Moins provisions		<114 854>	<114 854>
	VIII.1	254 125	285 891
Immobilisations incorporelles		1 477 055	1 392 833
Moins amortissements		<1 222 996>	<1 182 076>
	VIII.2	254 059	210 757
Immobilisations corporelles		146 462 321	132 916 692
Moins amortissements		<85 925 486>	<78 857 841>
	VIII.3	60 536 835	54 058 851
Immobilisations financières		2 036 667	2 036 667
Moins provisions		<356 411>	<356 411>
	VIII.4	1 680 256	1 680 256
Total des actifs immobilisés		62 725 275	56 235 755
Frais préliminaires		10 877	16 315
Total des actifs non courants		62 736 152	56 252 070
Actifs courants			
Stocks		34 698 318	45 706 183
Moins provisions		<1 283 738>	<782 070>
	VIII.5	33 414 580	44 924 113
Clients et comptes rattachés		32 038 344	37 892 016
Moins provisions		<10 058 343>	<10 058 343>
	VIII.6	21 980 001	27 833 673
Autres actifs courants	VIII.7	4 157 985	675 160
Placements et autres actifs financiers	VIII.8	668 728	857 993
Liquidités et équivalents de liquidités	VIII.9	638 426	1 156 270
Total des actifs courants		60 859 720	75 447 209
Total des actifs		123 595 872	131 699 279

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 720 659	30 720 659
Réserves consolidées		29 823 498	17 218 974
Prime d'émission		11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres		245 226	326 968
Résultat consolidé de l'exercice		2 440 312	25 851 047
Total capitaux propres (part du groupe)	VIII.10	74 383 286	85 271 239
Part des minoritaires dans les capitaux propres		2 865	2 714
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		<3>	151
Intérêts minoritaires		2 862	2 865
Total capitaux propres consolidés		74 386 148	85 274 104
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunt long terme	VIII.11	10 125 971	12 683 887
Provision pour risques	VIII.12	360 718	208 973
Total des passifs non courants		10 486 689	12 892 860
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	VIII.13	6 469 740	13 895 755
Autres passifs courants	VIII.14	3 818 987	4 009 445
Concours bancaires et autres passifs financiers	VIII.15	28 434 308	15 627 115
Total des passifs courants		38 723 035	33 532 315
Total des passifs		49 209 724	46 425 175
Total des capitaux propres et des passifs		123 595 872	131 699 279

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Revenus		98 950 218	159 392 302
Autres produits d'exploitation		103 527	94 466
Total des produits d'exploitation	IX.1	99 053 745	159 486 768
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		<6 647 200>	6 111 506
Achats de matières premières consommés	IX.2	<33 847 294>	<68 996 054>
Achats d'approvisionnements consommés	IX.3	<27 812 501>	<33 771 254>
Charge de personnel	IX.4	<9 902 710>	<8 639 459>
Dotations aux amortissements et aux provisions	IX.5	<7 801 458>	<12 026 551>
Autres charges d'exploitation	IX.6	<6 815 928>	<8 094 127>
Total des charges d'exploitation		<92 827 091>	<125 415 939>
Résultat d'exploitation		6 226 654	34 070 829
Charges financières nettes	IX.7	<3 674 493>	<3 991 993>
Produits des placements	IX.8	82 720	74 951
Autres gains ordinaires	IX.9	536 251	110 106
Autres pertes ordinaires	IX.10	<133 281>	<132 817>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 037 851	30 131 076
Impôt sur les bénéfices		<597 542>	<4 279 878>
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 440 309	25 851 198
Résultat net de l'exercice		2 440 309	25 851 198
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		<3>	151
Résultat net revenant à la société consolidante		2 440 312	25 851 047

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		2 440 309	25 851 198
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		7 801 459	12 026 551
(-) Résorption subvention d'investissement		<81 742>	<81 742>
(-) Plus-value sur cession d'immobilisations			
- Variation des :			
* Stocks		11 007 864	<15 010 070>
* Créances		5 853 672	1 989 374
* Autres actifs et prêts au personnel		<3 472 010>	2 062 852
* Fournisseurs et autres dettes		<7 426 015>	<5 172 099>
* Autres passifs		<206 654>	448 593
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	X.1	15 916 883	22 114 657
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		<13 629 851>	<20 539 989>
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	<16 590>
Encaissements liés aux autres actifs non courants		-	<16 315>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	X.2	< 13 629 851>	<20 572 894>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements augmentation de capital		-	264 243
Encaissement prime d'émission		-	535 760
Encaissements provenant des emprunts		59 716 000	44 650 000
Remboursement d'emprunts		<47 920 421>	<35 445 812>
Distributions de dividendes		<13 246 523>	<13 246 635>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	X.3	< 1 450 944>	<3 242 444>
Incidence des variations de périmètre de consolidation		-	<12 435>
Variation de trésorerie	X.4	836 088	<1 713 116>
Trésorerie au début de l'exercice		241 704	1 954 820
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 077 792	241 704

I. Présentation du Groupe

SOTIPAPIER est un Groupe composé par quatre sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale n° 1,
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

III. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2023.

IV. Bases de mesures

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » ;
- ✓ Les filiales : Société la Tunisienne du Collecte et Tri « TUCOLLECT », Société Franco-Tunisienne de Collecte et Tri de Déchets Valorisables « SFTC » et la Société SOTIPAPIER PROPCO sur lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industriel	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commercial	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%
SFTC	Commercial	99,99%	Filiale	Intégration globale	99,99%
SOTIPAPIER PROPCO	Promotion immobilière	49%	Filiale	Intégration globale	49%

Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

Au capital de 30.720.659 DT, société mère.

SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI

Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015 et à 97,97% à partir du 13 décembre 2021, TUCOLLECT a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES

Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018 et à 99,99% à partir du 12 janvier 2022, SFTC a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

SOCIETE SOTIPAPIER PROPCO

Au capital de 5.000 DT détenu à 49% par « SOTIPAPIER » depuis le 15 décembre 2022, et a pour objet principal, la location des terrains et d'autres biens immobiliers.

VI. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart

d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

2- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencements, aménagements et installations	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

3- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

4- Stocks

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

5- Clients & comptes rattachés

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6- Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

7- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

9- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs, Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite « IDR » qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de ventes/achats/ dividendes intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

VIII. Notes relatives au Bilan

1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC et fin 2021 de la filiale TUCOLLECT, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Le détail des écarts d'acquisition se présente comme suit :

Acquisition SFTC

Augmentation de capital	2 000 000
<i>Actifs nets après augmentation de capital</i>	<i>1 884 126</i>
<i>Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital</i>	<i>1 874 705</i>
Ecarts d'acquisition	125 295

La société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. L'amortissement des écarts d'acquisition a été prévue sur une période de 10 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 114.854 DT qui représente la valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2018 et qui tient compte des perspectives d'activité de la société SFTC.

Acquisition TUCOLLECT

Prix d'acquisition	479 200
<i>Actifs</i>	<i>960 325</i>
<i>Passifs</i>	<i>151 265</i>
<i>Actifs nets</i>	<i>809 060</i>
<i>Augmentation de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale</i>	<i>161 542</i>
Ecarts d'acquisition	317 657

L'acquisition de 19,97% des parts sociales de TUCOLLECT a été effectuée le 13 décembre 2021. Cependant, les écarts d'acquisition seront amortis sur une période de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

En effet, lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 1.477.055 DT contre 1.392.833 DT au 31 décembre 2022. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 071 237	1 071 237
Immobilisations incorporelles en cours	229 524	145 302
Valeur brute	1 477 055	1 392 833
Moins Amortissements	<1 222 996>	<1 182 076>
Total net	254 059	210 757

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après.

3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 146.462.321 DT contre 132.916.692 DT au 31 décembre 2022. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	846 049	846 049
Constructions	10 143 774	10 143 775
AAI	4 829 950	3 835 894
Outillage industriel	106 902 814	91 618 233
Matériel de transport	3 635 418	3 320 538
Matériel informatique	871 311	811 036
MMB	257 183	253 975
Immobilisations en cours	15 763 575	15 699 677
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 212 247	6 387 515
Valeur brute	146 462 321	132 916 692
Moins Amortissements	<85 925 486>	<78 857 841>
Total net	60 536 835	54 058 851

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Reclassements 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amortiss. Cumulés 31/12/2022	Dotations 2023	Amortiss. Cumulés 31/12/2023	VCN 31/12/2023
Concessions, brevets & procédés	177 370	-	-	177 370	177 296	74	177 370	-
Logiciels	1 070 161	-	-	1 070 161	1 004 780	40 846	1 045 626	24 535
Immobilisations incorporelles en cours	145 302	84 222	-	229 524	-	-	-	229 524
Total des immobilisations incorporelles	1 392 833	84 222	-	1 477 055	1 182 076	40 920	1 222 996	254 059
Terrains	846 049	-	-	846 049	-	-	-	846 049
Construction	4 100 220	-	-	4 100 220	2 233 567	106 780	2 340 347	1 759 873
Construction Siège Megrine	2 672 298	-	-	2 672 298	779 474	100 139	879 613	1 792 685
Construction MP2	606 560	-	-	606 560	606 560	-	606 560	-
Construction MP3	808 977	-	-	808 977	808 977	-	808 977	-
Const mag stok pb+chaud	508 512	-	-	508 512	508 512	-	508 512	-
Nouv adminis+atelier mecani+at electric	836 892	-	-	836 892	836 892	-	836 892	-
Construction depot mat premiere	610 316	-	-	610 316	431 630	70 160	501 790	108 526
Mat et outillage	91 618 233	41 548	15 243 033	106 902 814	66 401 622	5 819 479	72 221 101	34 681 711
Agencements, aménagements et installations	3 835 894	-	994 056	4 829 950	2 701 447	481 910	3 183 357	1 646 593
Matériel roulant	3 320 538	158 440	156 440	3 635 418	2 834 944	366 244	3 201 188	434 230
MMB & Matériel Informatique	1 065 011	647	62 837	1 128 495	714 216	122 932	837 149	291 346
Immobilisations corporelles en cours	15 699 677	16 520 264	<16 456 366>	15 763 575	-	-	-	15 763 574
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	6 387 515	<3 175 268>	-	3 212 247	-	-	-	3 212 248
Total des immobilisations corporelles	132 916 692	13 545 629	-	146 462 321	78 857 841	7 067 644	85 925 486	60 536 835
Total	134 309 525	13 629 851	-	147 939 376	80 039 917	7 108 564	87 148 482	60 790 894

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Participations	428 000	428 000
Dépôts et cautionnements	1 608 667	1 608 667
Valeur brute	2 036 667	2 036 667
Moins Provisions	<356 411>	<356 411>
Total net	1 680 256	1 680 256

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Marina Hôtel	350 000	350 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
Valeur brute	428 000	428 000
Moins Provisions	<356 411>	<356 411>
Total net	71 589	71 589

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition et se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur Brute	Valeur brute	Provisions pour dépréciation		
			31/12/2022	Dotations	31/12/2023
Nature des titres	31/12/2022	31/12/2023		Reprises	
Titres de participation :					
Autres participations					
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411
BTS	40 000	40 000	-	-	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-
Total	428 000	428 000	356 411	-	356 411

5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2023 à 34.698.318 DT contre 45.706.183 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières	10 957 280	13 665 909
Consommables et pièces de rechange	17 501 181	19 148 444
Produits finis	6 230 794	12 877 994
Stock consommables et PDR en transit	9 063	13 836
Total	34 698 318	45 706 183
Provision	<1 283 738>	<782 070>
Total net	33 414 580	44 924 113

6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 32.038.344DT contre 37.892.016 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Clients	7 974 936	8 075 422
Clients douteux	10 058 343	10 058 343
Clients ventes d'énergie (STEG)	811 779	921 051
Effets à recevoir	10 725 702	16 155 828
Chèques en portefeuille	2 467 584	2 681 372
Total	32 038 344	37 892 016
Provision pour dépréciation des comptes clients	<10 058 343>	<10 058 343>
Total net	21 980 001	27 833 673

7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 4.157.985 DT contre 675.160 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux débiteurs	45 529	49 556
Personnel-avances et acomptes	48 402	50 621
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 441 401	149 253
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	36 054	106 416
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	10 732	13 643
Débiteurs divers	4 268	-
Produits à recevoir	7 512	12 756
Charges constatées d'avance	564 087	292 915
Total	4 157 985	675 160

8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2023, comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel	13 021	23 836
Placement courant	655 707	834 157
Total	668 728	857 993

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 638.426 DT contre 1.156.270 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Banques	583 767	815 202
Chèques remis à l'encaissement	9 124	290 127
Caisses	45 535	50 941
Total	638 426	1 156 270

10. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant	%	Montant	%
Recall Holding	-	-	10 390 050	33,82%
Value Consulting	-	-	8 755 121	28,50%
Han TN	-	-	1 470 138	4,79%
Swicorp Conseil & Invest.	-	-	1 446 322	4,71%
Ekuity Capital (ex CTKD)	-	-	1 308 000	4,26%
Sango Ellis	15 420 191	50,19%	-	-
S&S Ellis Holding	11 652 893	37,93%	-	-
Divers public	3 647 575	11,87%	7 351 028	24%
Total	30 720 659	100%	30 720 659	100%

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	30 720 659	30 720 659
Réserves consolidées	29 823 498	17 218 974
Prime d'émission	11 153 591	11 153 591
Subvention d'investissement	245 226	326 968
Résultat de l'exercice consolidé	2 440 312	25 851 047
Capitaux propres (part du groupe)	74 383 286	85 271 239
Part des minoritaires dans les capitaux propres	2 865	2 714
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	(3)	151
Intérêts minoritaires	2 862	2 865
Total capitaux propres consolidés	74 386 148	85 274 104

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2023 à DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves consolidées	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice consolidé	Total
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2020	30 456 416	22 250 769	10 617 831	-	1 621 460	64 946 476
Réserves consolidées	-	1 621 460	-	-	<1 621 460>	-
Autres capitaux propres	-	-	-	408 710	-	408 710
Variation du périmètre de consolidation	-	<95 510>	-	-	-	<95 510>
Dividendes	-	<11 875 208>	-	-	-	<11 875 208>
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	-	18 571 344	18 571 344
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2021	30 456 416	11 901 511	10 617 831	408 710	18 571 344	71 955 812
Augmentation de capital	264 243	-	535 760	-	-	800 003
Réserves consolidées	-	18 571 344	-	-	<18 571 344>	-
Autres capitaux propres	-	-	-	<81 742>	-	<81 742>
Variation du périmètre de consolidation	-	<7 358>	-	-	-	<7 358>
Dividendes	-	<13 246 523>	-	-	-	<13 246 523>
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	-	25 851 047	25 851 047
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2022	30 720 659	17 218 974	11 153 591	326 968	25 851 047	85 271 239
Réserves consolidées	-	25 851 047	-	-	<25 851 047>	-
Autres capitaux propres	-	-	-	<81 742>	-	<81 742>
Dividendes	-	<13 246 523>	-	-	-	<13 246 523>
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	-	2 440 312	2 440 312
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2023	30 720 659	29 823 498	11 153 591	245 226	2 440 312	74 383 286

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 0,086 DT contre 0,918 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'exercice consolidé	2 440 312	25 851 047
Nombre moyen pondéré d'actions	28 148 091	28 148 091
Résultat par action	0,086	0,918

11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à LT au 31/12/22	Échéances à CT au 31/12/22	Remboursements 2023	Échéances à d'1 an au 31/12/23	Échéances à LT au 31/12/23	Durée	Taux
UBCI 1.850.000 DT			132 143	264 285	1 453 571		
UBCI 2.250.000 DT	1 848 214	321 429	321 429	321 429	1 526 786	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	1 034 286	1 034 286	1 034 286	1 034 286		7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	1 642 857	285 714	285 714	285 714	1 357 143	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	2 241 128	800 210	800 210	853 320	1 387 808	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	1 499 997	285 716	285 716	285 716	1 214 281	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	543 000	362 000	362 000	362 000	181 000	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	1 999 994	533 336	533 336	533 336	1 466 658	7 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	1 874 411	125 589	125 589	335 688	1 538 723		
Total	12 683 887	3 748 280	3 880 423	4 275 774	10 125 971		

12. Provisions pour risques et charges

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 360.718 DT contre 208.973 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Indemnité de départ à la retraite	360 718	208 973
Total	360 718	208 973

13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 6.469.740 DT contre 13.895.755 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux	2 469 836	1 986 305
Fournisseurs étrangers	1 648 574	3 164 046
Fournisseurs, effets à payer	1 696 293	2 176 955
Fournisseurs, factures non parvenues	635 263	6 548 675
Fournisseurs d'exploitation retenue de garanties	19 774	19 774
Total	6 469 740	13 895 755

14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 3.818.897 DT contre 4.009.445 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations dues au personnel	9 425	8 490
Charges à payer pour congés à payer	661 419	659 142
Charges à payer	780 371	286 948
CNSS	773 958	651 067
Etat, impôts et taxes	1 097 254	2 321 442
Retenue UGTT	-	60 648
Créditeur divers	496 560	21 708
Total	3 818 897	4 009 445

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 28.434.308 DT contre 15.627.115 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Banques	73 741	46 946
Chèques en circulation	119 950	503 146
Virement émis en cours	22 650	54 237
Effets escomptés non échus	-	1 144 394
Concours bancaires	216 341	1 748 723
Financement de stocks	7 000 000	5 100 000
Financement en dinars	16 926 000	5 000 000
Échéance CMT à - d'1 an	4 275 774	3 748 280
Intérêts courus	16 193	30 112
Total autres passifs financiers	28 217 967	13 878 392
Total	28 434 308	15 627 115

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	Nouveaux emprunts	Remboursement 2023	31/12/2023
BT	1 750 000	8 900 000	8 850 000	1 800 000
BIAT	1 750 000	7 700 000	7 350 000	2 100 000
BNA	-	4 000 000	4 000 000	-
Attijari Bank	1 000 000	8 400 000	6 900 000	2 500 000
UBCI	600 000	2 400 000	2 400 000	600 000
Total	5 100 000	31 400 000	29 500 000	7 000 000

IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2023 à 98.590.218 DT contre 159.392.302 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Ventes Kraft	57 888 847	92 500 597
Ventes Liner	44 953 558	73 288 634
Ventes Energie	2 504 919	2 516 983
Autres	185 409	269 799
Ristourne	<6 582 515>	<9 183 711>
Total	98 590 218	159 392 302

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 103.527 DT contre 94.466 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Subvention d'investissement	81 742	81 742
Subvention d'exploitation	21 785	12 724
Total	103 527	94 466

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières premières consommés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 33.847.294 DT contre 68.996.054 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Variation stock de MP	2 699 451	<3 976 270>
Achats pâte à papier	21 927 877	52 861 600
Achats vieux papier	9 219 966	20 110 724
Total	33 847 294	68 996 054

3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 27.812.501 DT contre 33.771.254 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Consommation Gaz	11 770 637	14 853 532
Achats électricité	1 044 707	1 543 017
Achats eau	119 955	97 364
Variation stocks autres approvisionnements	1 661 214	<8 217 152>
Achats pièces de rechange « PDR »	4 674 613	4 072 239
Achats matières consommables	8 393 412	21 186 796
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	3 122	9 561
Achats consommables et PDR en transit	144 841	225 897
Total	27 812 501	33 771 254

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2023 à 9.902.710 DT contre 8.639.459 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Salaire de base	6 337 168	6 503 272
Congés payés	54 498	183 317
Indemnités de stage	-	20 060
Charges sociales légales	1 090 672	1 078 483
Autres charges de personnel	874 530	381 673
Accidents de travail	116 798	120 413
Rémunération des dirigeants	1 429 044	352 242
Total	9 902 710	8 639 459

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7.801.458 DT contre 12.026.551 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp	7 108 564	6 548 535
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition	31 766	31 766
Dotations aux amortissements des autres actifs non courants	5 438	-
Provision pour départ à la retraite	151 745	-
Provisions pour dépréciation de stocks	501 668	399 135
Dotations pour dépréciation des créances clients	-	5 073 788
Provisions pour congés payés	2 277	131 827
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Total	7 801 458	12 185 051
Reprise provision pour départ à la retraite	-	-
Reprise/provision pour dépréciation des comptes clients	-	<1 488>
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	-	-
Reprise /Provision pour risques	-	<157 012>
Reprise/provision pour congés payés	-	-
Total net	7 801 458	12 026 551

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6.815.928 DT contre 8.094.127 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Locations	317 511	367 240
Entretiens et réparations	2 938 534	2 901 915
Assurances	417 077	331 383
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 558 775	1 676 594
Publicité, publications, relations publiques	79 590	89 185
Transport	318 755	405 129
Déplacements, missions et réceptions	313 378	258 026
Frais postaux et de Télécommunication	39 336	35 109
Services bancaires et assimilés	114 953	282 533
Subventions et dons	2 508	5 546
Jetons de présence	150 000	120 000
Impôts et taxes	565 511	1 621 463
Pertes ordinaires	-	4
Total	6 815 928	8 094 127

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3.674.493 DT contre 3.991.993 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts/Comptes courants	12 563	20 422
Intérêts/effets escomptés	986 951	2 118 645
Intérêts/Financement de stock	554 621	415 402
Intérêts/CMT	1 397 025	1 050 359
Intérêts/Financements en Dinars	634 580	225 550
Moins-value /SICAV BT	875	-
Total	3 586 615	3 830 378
Pertes de change	171 533	321 513
Gains de change	<83 655>	<159 898>
Total net	3 674 493	3 991 993

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2023 à 82.720 DT contre 74.951 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des placements	72 692	62 397
Intérêts créditeurs des comptes courants	10 028	12 554
Total	82 720	74 951

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 536.251 DT contre 110.106 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Autres gains ordinaires	536 251	110 106
Total	536 251	110 106

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 133.281 DT contre 132.817 DT au 31 décembre 2022, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités fiscales, sociales et douanières	124 345	120 293
Autres pertes ordinaires	8 936	12 524
Total	133 281	132 817

X. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

- Amortissements et provisions**

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Amortissements immob. incorporelles	1 222 996	1 182 076	40 920
Amortissements immob. corporelles	85 925 486	78 857 841	7 067 645
Amortissements de l'écart d'acquisition	73 973	42 207	31 766
Amortissement des autres actifs courants	5 438	-	5 438
Provisions de l'écart d'acquisition	114 854	114 854	-
Provisions sur immob. financières	356 411	356 411	-
Provisions sur stocks	1 283 738	782 070	501 668
Provisions clients et comptes rattachés	10 058 343	10 058 343	-
Provision pour risques et charges	360 718	208 973	151 745
Charges à payer pour congés à payer	661 419	659 142	2 277
Total	100 063 376	92 261 917	7 801 459

- Variation des stocks**

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Stocks	34 698 319	45 706 183	11 007 864
Total	34 698 319	45 706 183	11 007 864

- Variation des créances**

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Clients	7 974 936	8 075 422	100 486
Clients douteux	10 058 343	10 058 343	-
Clients ventes d'énergie	811 779	921 051	109 272
Effets à recevoir	10 725 702	16 155 828	5 430 126
Chèques en portefeuille	2 467 584	2 681 372	213 788
Total	32 038 344	37 892 016	5 853 672

- Variation des autres actifs**

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	45 529	49 556	4 027
Personnel-avances et acomptes	48 402	50 622	2 219
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 441 401	149 253	<3 292 148>
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	36 054	106 416	70 362
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	10 732	13 643	2 911
Débiteurs divers	4 268	-	<4 268>
Produits à recevoir	7 512	12 756	5 244
Charges constatées d'avance	564 087	292 915	<271 172>
Total autres actifs courants	4 157 985	675 160	<3 482 825>
Prêts au personnel	13 021	23 836	10 815
Autres actifs financiers	13 021	23 836	10 815
Total autres actifs	4 171 006	698 996	<3 472 010>

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Fournisseurs locaux	2 469 836	1 986 305	483 531
Fournisseurs étrangers	1 648 574	3 164 046	<1 515 472>
Fournisseurs, effets à payer	1 696 293	2 176 955	<480 662>
Fournisseurs, factures non parvenues	635 263	6 548 675	<5 913 412>
Fournisseurs, retenue de garanties	19 774	19 774	-
Total	6 469 740	13 895 755	7 426 015

- **Autres passifs**

Libellé	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Rémunérations dues au personnel	9 425	8 490	935
Charges à payer	780 371	286 948	493 423
CNSS	773 958	651 067	122 891
Etat, impôts et taxes	1 097 254	2 321 442	<1 224 188>
Retenue UGTT	-	60 648	<60 648>
Créditeur divers	496 560	21 708	474 852
Total autres passifs courants	3 157 568	3 350 303	<192 735>
Intérêts courus	16 193	30 112	<13 919>
Total autres passifs financiers	16 193	30 112	<13 919>
Total autres passifs	3 173 761	3 380 415	<206 654>

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 16.314.390 DT.

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 3.880.423DT.
- Encaissement de crédit à moyen terme pour un montant de 1.850.000 DT
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 29.000.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 28.866.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 27.100.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 16.940.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 13.246.523 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2023	Trésorerie à fin 2022	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note VIII.9	638 426	1 156 270	<517 844>
Placements et autres actifs financiers	cf. note VIII.8	655 707	834 157	<178 450>
Concours bancaires	cf. note VIII.15	<216 341>	<1 748 723>	1 532 382
Total		1 077 792	241 704	836 088

Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

XI. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées du Groupe SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- Le directeur général et le directeur général adjoint ont bénéficié au titre de l'exercice 2023 :
 - ✓ D'un salaire brut y compris les charges sociales légales de 1.882.346 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Revenu brut	Charges sociales	Accident de travail	Prime à payer	Revenu brut total
Philippe Lacoste	DG	420 168	14 432	-	-	434 599
Raphael Poullain	DGA	838 698	138 972	16 774	453 302	1 447 747
Total		1 258 866	153 404	16 774	453 302	1 882 346

- ✓ De la mise à disposition de deux voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2023, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 150.000 DT.
- Le Co-Gérant de TUCOLLECT a bénéficié au titre de l'exercice 2023 d'une rémunération annuelle brute de 33.630 DT, payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT.
- Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de SFTC concernant l'exercice 2023.

XII. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	848 662	848 662	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques et Nantissements	14 401 744	14 401 744	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	14 784 523	14 784 523	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	30 034 929	30 034 929				
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	589 290	589 290	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	589 290	589 290				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XIII. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2023	31/12/2022	Charges	31/12/2023	31/12/2022	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2023	31/12/2022
Production vendue Production stockée	98 950 218	159 392 302	Déstockage de production	6 647 200	<6 111 506>		92 303 018	165 503 807
Total	98 950 218	159 392 302	Total	6 647 200	<6 111 506>	Production de l'exercice	92 303 018	165 503 807
Production de l'exercice	92 303 018	165 503 808	Coût d'achat Mat. Premières Achat d'approvisionnements consommés	<33 847 294> <27 812 501>	<68 996 054> <33 771 254>		30 643 223	62 736 500
Total	92 303 018	165 503 808	Total	<61 659 795>	<102 767 308>	Marge sur coût matières	30 643 223	62 736 500
Marge sur coût matières	30 643 223	62 736 500	Autres charges	<6 250 417>	<6 472 664>			
Total	30 643 223	62 736 500	Total	<6 250 417>	<6 472 664>	Valeur ajoutée brute	24 392 806	56 263 836
Valeur ajoutée brute	24 392 806	56 263 836	Impôts, taxes et versements assimilés Charges de personnel	<565 511> <9 902 710>	<1 621 463> <8 639 459>			
Total	24 392 806	56 263 836	Total	<10 468 221>	<10 260 922>	Excédent Brut d'exploitation	13 924 585	46 002 914
Excédent brut d'exploitation Autres produits ordinaires Produits financiers	13 924 585 639 778 82 720	46 002 914 204 572 74 951	Dotations aux amortissements et aux provisions Charges financières Autres pertes ordinaires Impôts sur le résultat ordinaire	<7 801 458> <3 674 493> <133 281> <597 542>	<12 026 551> <3 991 993> <132 817> <4 279 878>			
Total	14 647 083	46 282 437	Total	<12 206 774>	<20 431 239>	Résultat des activités ordinaires après impôt	2 440 309	25 851 198
Résultat des activités ordinaires après impôt	2 440 309	25 851 198	Elément extraordinaire	-	-			
Total	2 440 309	25 851 198	Total	-	-	Total	2 440 309	25 851 198

tunis, le 30 avril 2024

Messieurs les Actionnaires du groupe de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER SA »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs – part du groupe de 74.383.286 DT y compris le résultat bénéficiaire du groupe s'élevant à 2.440.312 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après, constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 34.698.318 DT dont 34.636.768 DT sont relatifs à la société mère SOTIPAPIER. De par leur valeur importante à l'actif, de leur nature et du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du stock de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinentes ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2023 et au début de 2024 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de

gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous

déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion d'audit. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST – SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
Tunis

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		4 518 701	4 518 701
Moins : provisions		(855 100)	(1 079 014)
	3	<u>3 663 601</u>	<u>3 439 687</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 663 601</u>	<u>3 439 687</u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	1 561 524	1 682 311
Placements et autres actifs financiers	5	5 391 626	5 123 639
Liquidités et équivalents de liquidités	6	27	75
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>6 953 177</u>	<u>6 806 025</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>10 616 778</u>	<u>10 245 712</u>

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
31 Décembre			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		4 073 460	4 414 223
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		5 522 460	5 863 223
Résultat de l'exercice		416 550	142 237
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	5 939 010	6 005 460
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour risques et charges	8	4 336 595	3 896 500
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		4 336 595	3 896 500
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	9	340 777	343 752
Concours bancaires et autres passifs financiers		396	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		341 173	343 752
TOTAL DES PASSIFS		4 677 768	4 240 252
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		10 616 778	10 245 712

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	826 835	360 182
Autres revenus	11	1 807	636
Reprise sur provisions	3	223 914	398 178
<u>Total des produits d'exploitation</u>		1 052 556	758 996
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions	12	440 095	136 500
Charges nettes sur cession de titres	13	37 105	398 293
Diverses charges d'exploitation	14	128 267	80 498
<u>Total des charges d'exploitation</u>		605 467	615 291
RESULTAT D'EXPLOITATION		447 089	143 705
Autres pertes ordinaires	15	(1 666)	(246)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		445 423	143 459
Impôts sur les sociétés	16	(25 912)	(722)
Contribution Sociale de Solidarité	16	(2 961)	(500)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		416 550	142 237

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2023</u>	<u>2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		416 550	142 237
Ajustements pour :			
Moins valeurs sur cession d'immobilisations financières	13	-	398 279
Dotations aux provisions	12	440 095	136 500
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	3	(223 914)	(398 178)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	120 787	(95 746)
Placements et autres actifs financiers	5	(267 987)	295 780
Autres passifs courants	9	(2 975)	3 967
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		482 556	482 839
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	7	(483 000)	(483 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(483 000)	(483 000)
Variation de trésorerie		(444)	(161)
Trésorerie au début de l'exercice		75	236
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(369)	75

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.
- L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par

action.

- L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.
- L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.
- La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.
- La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.
- Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 77 du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 77 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Titres de participation	3 968 601	3 968 601
Titres immobilisés	550 100	550 100
Montant brut	<u>4 518 701</u>	<u>4 518 701</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(855 100)	(1 079 014)
Montant net	<u>3 663 601</u>	<u>3 439 687</u>

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 855.014, se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Provisions sur titres de participation	545 000	1 167 092
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	310 100
<u>Total</u>	<u>855 100</u>	<u>1 079 014</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2023

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 186	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				<u>3 968 601</u>		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2023

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>550 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 16)	38 199	63 833	(25 634)
- Etat, TVA à reporter	-	166	(166)
- Avances sur taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	-
- Produits à recevoir	410	96 587	(96 177)
- Charges constatées d'avance	1 190	-	1 190
<u>Total</u>	<u>1 561 524</u>	<u>1 682 311</u>	<u>(120 787)</u>

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La cour d'appel de Tunis a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>Variation</u>
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	116	4 651 573	(4 651 457)
* Amen Première	945 339	472 066	473 273
* Sicav Trésor	4 446 171	-	4 446 171
<u>Total</u>	<u>5 391 626</u>	<u>5 123 639</u>	<u>267 987</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Amen Bank	-	26
- Tunisie Valeurs	27	49
<u>Total</u>	<u>27</u>	<u>75</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Capital social	966 000	966 000
- Réserve légale (A)&(B)	483 000	483 000
- Résultats Reportés (B)	4 073 460	4 414 223
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>5 522 460</u>	<u>5 863 223</u>
Résultat de l'exercice (1)	416 550	142 237
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u> (C)	<u>5 939 010</u>	<u>6 005 460</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	0,431	0,147

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2023, D : 387.340 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire	386 400
- Résultats Reportés	940

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

Note 7 (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	966 000	483 000	4 407 283	489 939	6 346 222
Affectations approuvées par l'AGO du 24 Juin 2022			489 939	(489 939)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2022				142 237	142 237
Solde au 31 Décembre 2022	966 000	483 000	4 414 223	142 237	6 005 460
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Mai 2023			142 237	(142 237)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2023				416 550	416 550
Solde au 31 Décembre 2023	966 000	483 000	4 073 460	416 550	5 939 010

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés aux opérations de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 ainsi que la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office relatif à la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 soit D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

Elle couvre aussi, le risque rattaché à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 et qui correspond au montant du principal notifié à la société en date du 27 décembre 2023 et s'élevant à D : 4.720.148, déduction faite de l'excédent d'impôt au titre de l'année 2022, tel qu'arrêté par l'administration fiscale à la somme de D : 2.136.607, soit un montant net de D : 2.583.541.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Etat, impôts et taxes à payer	2 991	960
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer (b)	68 891	79 510
- Crédoiteurs Divers	28 895	23 282
<u>Total</u>	<u>340 777</u>	<u>343 752</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour D : 53.535 la rémunération variable de la société "Tuninvest Gestion Financière", relative aux exercices 2022 et 2023 pour respectivement D : 3.880 et D : 49.655, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Dividendes des titres de participation	465 654	96 587
- Dividendes des titres SICAV	274 896	20 946
- Plus value sur cession des titres cotés	-	267
- Plus value sur titres SICAV	86 285	242 382
<u>Total</u>	<u>826 835</u>	<u>360 182</u>

NOTE 11 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Intérêts des comptes courants	1 807	636
<u>Total</u>	<u>1 807</u>	<u>636</u>

NOTE 12 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Dotations aux provisions pour risques et charges	440 095	136 500
<u>Total</u>	<u>440 095</u>	<u>136 500</u>

NOTE 13 : CHARGES NETTES SUR CESSIIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Moins values sur cession des titres de participation	-	398 279
- Moins values sur cession titres SICAV	37 105	14
<u>Total</u>	<u>37 105</u>	<u>398 293</u>

NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	93 978	42 307
- Publicité, publications, relations publiques	7 686	11 484
- Frais de négociation des titres	6 657	7 206
- Services bancaires et assimilés	728	692
- Jetons de présence	12 000	12 000
- Cotisations et dons	5 000	5 000
- Autres charges	561	1 087
- T.C.L	1 657	722
<u>Total général</u>	<u>128 267</u>	<u>80 498</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe la rémunération de Tuninvest Gestionnaire Financière pour un montant de D : 72.646, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 15 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D: 1.666 à titre de l'exercice 2023, contre un solde de D: 246 en 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
- Pénalités	1 500	-
- Autres pertes	166	246
<u>Total général</u>	<u>1 666</u>	<u>246</u>

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Bénéfice comptable	445 423	143 459
A déduire		
- Dividendes	(740 550)	(117 533)
- Plus values sur cessions de titres	-	(267)
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(3 519)	(229 420)
- Reprise sur provisions	(223 914)	(398 178)
A réintégrer		
- Moins values sur cessions de titres SICAV	11 798	-
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	229 420	235 700
- Moins values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	25 307	-
- Provisions pour risques et charges	440 095	136 500
- Autres réintégrations	1 666	246
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>185 726</u>	<u>(229 493)</u>

Pertes fiscales antérieures, reportables

- Perte de l'exercice 2022 (111 693) -

Base imposable

74 033 (924 965)

Impôt au taux de 35%

(porté, le cas échéant, au minimum légal)

25 912 722

A imputer

- Excédent d'impôt antérieur

(63 833) (64 428)

- Retenues sur placements et autres

(278) (127)

Impôt à reporter

(38 199) (63 833)

Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66

du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018

(2 961) (500)

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.616.778, un bénéfice net de D : 416.550, et une trésorerie négative à la fin de la période de D : 369.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons considéré que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport:

Evaluation des Participations et des Placements financiers

➤ **Risque identifié**

Etant une société d'investissement, les immobilisations et les placements financiers présentent les rubriques les plus importantes du bilan. Comme détaillé au niveau des notes aux états financiers (3) et (5), la rubrique « Immobilisations financières » est constituée principalement par des titres de participation et des titres immobilisés, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2023 à D : 3.663.601 et représente 35% du total des actifs. La rubrique « Placements et autres actifs financiers » est constituée principalement par des titres SICAV, dont la valeur comptable nette s'élève au 31 décembre 2023 à D : 5.391.626 et représente 51% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (2), la valeur d'usage est estimée par la direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, de la valeur liquidative des titres SICAV, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par les sociétés émettrices des titres, se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non.

Compte tenu de l'importance des participations et des placements financiers et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des titres constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, des titres immobilisés et des titres de placement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers ;
- Vérifier l'évaluation des titres SICAV par rapport à la valeur liquidative affichée à la date d'arrêté.

Paragraphe d'observations

- 1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la

loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

- 2- Au cours de l'exercice 2023, Tuninvest Sicar a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Un avis de redressement a été notifié à la société en date du 27 décembre 2023, et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôt de D : 6.799.588 dont D : 2.079.440 de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2022, confirmé par l'administration fiscale, pour un montant de D : 2.136.606.

La société a formulé en février 2024, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments présentés par la société.

De ce fait, Tuninvest Sicar a reformulé son opposition et l'affaire suit encore son cours.

Parallèlement, le Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2024 a autorisé la Direction Générale à adhérer à l'amnistie fiscale telle qu'instituée par la Loi de Finances pour l'année 2024 et mettre ainsi, en œuvre toutes les procédures permettant à la société de bénéficier de la remise des pénalités

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir le risque rattaché à ce redressement, soit D : 2.583.541.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences

néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

♦ Convention antérieurement autorisée : Convention de gestion et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST SICAR » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Le conseil d'administration réuni le 10 Juin 2020, a approuvé la substitution de la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » par la société « TUNINVEST GESTION FINANCIERE » et ce, en vertu d'un avenant qui reprend les mêmes conditions que le contrat de gestion initial. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 2 Janvier 2020.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2023. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 72.946, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 22.991 et D : 49.655.

♦ Conventions nouvelles

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle, régie par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	551 440,199	882 784,064
Obligations et valeurs assimilées		527 400,806	840 449,366
Tires des Organismes de Placement Collectif		24 039,393	42 334,698
Placements monétaires et disponibilités		491 369,338	229 998,513
Placements monétaires	5	491 369,338	219 188,431
Disponibilités		-	10 810,082
Créances d'exploitation	6	1 248,428	18 875,930
TOTAL ACTIF		1 044 057,965	1 131 658,507
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	4 313,401	4 597,981
Autres créditeurs divers	8	268,461	84,203
TOTAL PASSIF		4 581,862	4 682,184
ACTIF NET			
Capital	9	1 005 492,954	1 095 134,451
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6,118	1,713
Sommes distribuables de l'exercice		33 977,031	31 840,159
ACTIF NET		1 039 476,103	1 126 976,323
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 044 057,965	1 131 658,507

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	32 091,839	51 904,208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 091,839	51 904,208
Revenus des placements monétaires	11	5 393,750	2 464,587
Revenus des prises en pension	12	15 698,755	5 406,730
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		53 184,344	59 775,525
Charges de gestion des placements	13	(16 839,620)	(19 109,053)
REVENU NET DES PLACEMENTS		36 344,724	40 666,472
Autres charges	14	(2 618,824)	(2 339,455)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 725,900	38 327,017
Régularisation du résultat d'exploitation		251,131	(6 486,858)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERICE		33 977,031	31 840,159
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(251,131)	6 486,858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 789,551)	(7 667,230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 712,854	14 322,250
RESULTAT DE L'EXERCICE		36 649,203	44 982,037

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>36 649,203</u>	<u>44 982,037</u>
Résultat d'exploitation	33 725,900	38 327,017
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 789,551)	(7 667,230)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 712,854	14 322,250
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(28 074,158)</u>	<u>(40 222,630)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(96 075,265)</u>	<u>(345 792,725)</u>
Souscriptions		
- Capital	491 920,668	860 018,241
- Régularisation des sommes non distribuables	984,745	2 179,717
- Régularisation des sommes distribuables	12 803,581	21 876,406
Rachats		
- Capital	(584 514,095)	(1 197 120,770)
- Régularisation des sommes non distribuables	(956,118)	(3 304,570)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 314,046)	(29 441,749)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(87 500,220)	(341 033,318)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 126 976,323	1 468 009,641
En fin de l'exercice	1 039 476,103	1 126 976,323
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	10 479	13 721
En fin de l'exercice	9 593	10 479
VALEUR LIQUIDATIVE	108,358	107,546
TAUX DE RENDEMENT	3,58%	3,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à D : 551.440,199 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			505 714,000	527 400,806	50,74%
<u>Obligations de sociétés</u>			202 614,000	210 485,950	20,25%
TN0003400355	Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	19 965,000	20 370,803	1,96%
TN0001900836	Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	30 678,000	32 933,133	3,17%
TN0004620134	Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	13 288,400	14 100,641	1,36%
TN0002601029	Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	58 750,000	61 424,879	5,91%
TN0002601045	Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	19 932,600	20 598,920	1,98%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	60 000,000	61 057,574	5,87%
<u>Emprunt National</u>			12 500,000	12 838,426	1,24%
TN0008000515	Emprunt National 2014 Cat C	1 000	12 500,000	12 838,426	1,24%
<u>Bons du trésor assimilables</u>			290 600,000	304 076,430	29,25%
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	103 388,426	9,95%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	200 688,004	19,31%
Titres des Organismes de Placement Collectif			20 629,094	24 039,393	2,31%
<u>Parts FCP</u>					
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629,094	24 039,393	2,31%
Total			526 343,094	551 440,199	53,05%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			52,82%		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Intérêts</u> courus	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur au</u> 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	843 717,732	22 096,781	16 969,550	882 784,064	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	(93 560,500)			(93 560,500)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(193 300,000)			(193 300,000)	6 700,000
Emprunt National 2014 Cat C	(12 500,000)			(12 500,000)	
Titres OPCVM	(18 014,138)			(18 014,138)	2 012,854
* Variation des plus ou moins values latentes			(5 789,551)	(5 789,551)	
* Variations des intérêts courus		(8 179,676)		(8 179,676)	
Soldes au 31 décembre 2023	526 343,094	13 917,105	11 179,999	551 440,199	8 712,854

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 491.369,338 et se détaille comme suit:

<i>Code ISIN</i>	<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût</i> <i>d'acquisition</i>	<i>Valeur</i> <i>au 31/12/2023</i>	<i>%</i> <i>Actif net</i>
	Dépôt à vue	151 224,642	152 581,018	14,68%
	AMEN BANK	151 224,642	152 581,018	14,68%
	Créances sur opérations de pensions livrées	90 397,677	90 487,975	8,71%
	Pension livrée BIAT au 08/01/2024 à 8,99% pour 11 jours	90 397,677	90 487,975	8,71%
	Bons de trésor à court terme 250	248 125,049	248 300,345	23,89%
TNQCYB6ZHJ26	BTC 13 semaines 31/01/2024 250	248 125,049	248 300,345	23,89%
	Total général	489 747,368	491 369,338	47,27%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		47,06%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 1.248,428 contre D : 18.875,930 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenue à la source sur commissions	113,897	-
Obligations échus à encaisser	-	18 141,400
Autres Créances d'Exploitation	1 134,531	734,530
Total	<u>1 248,428</u>	<u>18 875,930</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 4.313,401 contre D : 4.597,981 au 31 décembre 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Smart Asset Management	927,421	1 069,595
Maxula Bourse	927,421	1 069,595
Rémunération du dépositaire	2 458,558	2 458,792
Total	<u>4 313,401</u>	<u>4 597,981</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 268,461 contre D : 84,203 au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	68,594	80,700
Ajustement Retenue à la source sur commissions	-	(13,506)
Autres	199,867	17,009
Total	<u>268,461</u>	<u>84,203</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022

Montant	1 095 134,451
Nombre de titres	10 479
Nombre d'actionnaires	72

Souscriptions réalisées

Montant	491 920,668
Nombre de titres émis	4 707
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(584 514,095)
Nombre de titres rachetés	(5 593)
Nombre d'actionnaires sortants	(6)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 712,854
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 789,551)
Régularisation des sommes non distribuables	28,627

Capital au 31-12-2023

Montant	1 005 492,954
Nombre de titres	9 593
Nombre d'actionnaires	70

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2023 D : 32.091,839 contre D : 51.904,208 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	13 530,629	19 041,862
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	18 561,210	32 862,346
TOTAL	32 091,839	51 904,208

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à D : 5.393,750, contre D : 2.464,587 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	2 749,009	2 450,061
Intérêts des Bon de trésor à Court terme	2 644,741	14,526
TOTAL	5 393,750	2 464,587

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2023 à D : 15.698,755, contre D : 5.406,730 l'issue de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	15 698,755	5 406,730
TOTAL	15 698,755	5 406,730

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à D : 16.839,620, contre D : 19.109,053 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Commission de gestion	3 659,927	4 794,537
Commission de distribution	3 659,927	4 794,537
Commission de dépôt	9 519,766	9 519,980
Total	16 839,620	19 109,053

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à D : 2.618,824, contre D : 2.339,455 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	1 025,201	1 343,020
Commissions bancaires	1 552,023	914,080
Autres	41,600	82,355
Total	2 618,824	2 339,455

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	5,544	5,704	4,915	6,305	5,337
Charges de gestion des placements	(1,755)	(1,824)	(1,520)	(1,504)	(1,092)
Revenus net des placements	3,789	3,881	3,394	4,801	4,245
Autres charges	(0,273)	(0,223)	(0,140)	(0,248)	(0,121)
Résultat d'exploitation (1)	3,516	3,658	3,254	4,653	4,123
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	(0,619)	(0,245)	(0,946)	(0,307)
Sommes distribuables de l'exercice	3,542	3,038	3,009	3,708	3,816
Variation des plus values potentielles sur titres	(0,604)	(0,732)	0,220	(0,512)	0,177
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,908	1,367	0,739	1,006	0,212
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,305	0,635	0,960	0,494	0,390
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,820	4,293	4,213	5,147	4,513
Résultat non distribuables de l'exercice	0,305	0,635	0,960	0,494	0,390
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	(0,107)	(0,104)	(0,071)	(0,027)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,308	0,528	0,855	0,423	0,363
Distribution de dividende	3,038	3,010	3,709	3,816	3,847
Valeur liquidative	108,358	107,546	106,990	106,834	106,518
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,63%	1,70%	1,42%	1,41%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,21%	0,13%	0,23%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,28%	2,83%	2,81%	3,48%	3,59%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Maxula Investissement SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.044.058, un actif net de D : 1.039.476 et un bénéfice de D : 36.649.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE